

RÉPONSE AUX QUESTIONS AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGÈRE À SAINT-ANNE-DE-SOREL

FRUITS DES ÎLES INC.

SAINT-ANNE-DE-SOREL, QUÉBEC
JUIN 2024

DOSSIER 3211-01-068



- **Faune à statut précaire**

Des mesures d'évitements, d'atténuations et de compensations vont être mises en place afin de limiter l'impact sur la faune.

Sur le site de Sainte-Anne-de-Sorel, les milieux humides et les milieux terrestres vont être préservés à 97% soit 70 613 m² (Voir Carte C8B). Les cours d'eau présents sur le site (Décharges des Vingt et des Trente) vont être préservés, ainsi que leur bande de protection riveraine. Concernant le fleuve Saint-Laurent, une faible superficie (115 m²) sera empiétée dans le littoral afin de déposer la pompe. Toutefois le potentiel de présence d'espèces à statut précaire est faible, voire nul, à l'intérieur de la zone d'empiètement au fleuve. Les impacts sur la faune à statut seront donc mineurs à Sainte-Anne-de-Sorel.

Concernant le site de Sainte-Victoire-de-Sorel, le potentiel de présence des espèces fauniques à statut est faible pour la majorité des espèces fauniques ayant des occurrences relevées par le CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel). Le mené d'herbe et la couleuvre verte ont des potentiels de présence jugés moyen d'utiliser respectivement les cours d'eau et les friches présentes sur le site.

Étant donné que les mesures suivantes vont être mises en place :

- Les cours d'eau ainsi que leurs bandes riveraines vont être préservés ;
- Des barrières à sédiments vont être installées pour limiter la dispersion des matières en suspension dans l'eau. Ces barrières ont pour rôle de ralentir l'écoulement des eaux et de favoriser la sédimentation à l'intérieur de la zone des travaux.
- Les travaux seront effectués hors des périodes de reproduction des amphibiens, des oiseaux, des poissons et des reptiles.
- La relocalisation des potentielles couleuvres présentes sur le site va être effectuée avant les travaux.

Il est donc jugé que l'impact potentiel du projet sur la faune à statut va être mineur.

De plus des aménagements fauniques vont être mis en place, afin de favoriser la faune, y compris les espèces de faune à statut. Les aménagements suivants vont être mis en place :

- Un corridor faunique va être préservé et agrandi afin de permettre à la faune de circuler entre les boisés au sud du site.
- Des installations propices à la nidification des hirondelles de rivage seront présentes autour du réservoir d'eau.
- Des dortoirs à chauves-souris seront aménagés sur le site.
- Des plantations d'espèces d'arbustes et d'herbacées indigènes favorisant la biodiversité des insectes pollinisateurs.
- Les travaux seront effectués hors des périodes de reproduction des amphibiens, des oiseaux, des poissons et des reptiles.

